

Intégrer la micronutrition dans ses conseils nutritionnels à destination de bénéficiaires

RS7725 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	331
Formacode(s)	43070, 43440
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/09/2026
Date d'échéance	30/09/2028

Certificateur(s)

LPEV · SIRET : 39153939200038

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'activité professionnelle concernée par cette certification consiste à analyser la situation micronutritionnelle d'un bénéficiaire à partir de données alimentaires, fonctionnelles et contextuelles, à interpréter les interactions entre apports micronutritionnels et fonctions physiologiques puis à concevoir et mettre en œuvre un accompagnement nutritionnel intégrant la micronutrition. Cette activité s'inscrit dans la continuité du métier de diététicien et nécessite des compétences spécifiques pour sécuriser les pratiques, notamment en matière de conseils relatifs aux compléments micronutritionnels, de limites d'intervention et de respect du cadre réglementaire.

L'activité implique également un suivi dans le temps de l'accompagnement proposé, reposant sur l'évaluation des effets observés, l'adhésion du bénéficiaire et l'ajustement progressif des recommandations micronutritionnelles en cohérence avec les objectifs nutritionnels globaux. Elle suppose enfin une capacité à communiquer avec les autres professionnels de santé lorsque la situation du bénéficiaire le requiert, ainsi qu'une veille continue sur les évolutions scientifiques et réglementaires en micronutrition afin de garantir des interventions fondées sur des données probantes et conformes aux obligations professionnelles.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Analyser la situation micronutritionnelle d'un bénéficiaire à partir des données cliniques, alimentaires, fonctionnelles et contextuelles disponibles, afin d'identifier les déséquilibres ou carences micronutritionnelles pertinents, dans le respect du périmètre d'intervention du professionnel de la diététique et du cadre réglementaire en vigueur.

Interpréter les interactions entre micronutriments, fonctions physiologiques et troubles fonctionnels en mobilisant les référentiels scientifiques actualisés en micronutrition, afin d'orienter les choix nutritionnels sans se substituer à un diagnostic médical.

Définir des objectifs micronutritionnels individualisés en cohérence avec les objectifs nutritionnels globaux du bénéficiaire, son état de santé, son mode de vie et ses contraintes, afin d'optimiser l'équilibre nutritionnel et le fonctionnement physiologique.

Construire un plan d'accompagnement nutritionnel intégrant la micronutrition en ajustant les apports alimentaires, les combinaisons d'aliments et, le cas échéant, les compléments nutritionnels autorisés, dans le respect des recommandations, des limites réglementaires et du champ de compétences du diététicien.

Conseiller et sécuriser l'usage des compléments micronutritionnels en informant le bénéficiaire sur leurs indications, modalités d'utilisation, limites, interactions potentielles et précautions d'emploi, afin de garantir une pratique responsable et conforme aux obligations professionnelles.

Adapter le plan micronutritionnel dans le temps en évaluant les effets observés, l'adhésion du bénéficiaire et l'évolution de ses besoins, afin d'ajuster l'accompagnement de manière progressive et individualisée.

Communiquer et coordonner son intervention micronutritionnelle avec les autres professionnels de santé lorsque la situation du bénéficiaire le nécessite, afin d'assurer la cohérence du parcours d'accompagnement dans le respect du secret professionnel et des limites de responsabilité.

Actualiser sa pratique en micronutrition par une veille scientifique, réglementaire et professionnelle continue, afin de maintenir une intervention fondée sur des données probantes et conforme aux évolutions du cadre d'exercice.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La profession de diététicien est encadrée par le code de la santé publique modifié par la loi n° 2007-127 du 30 janvier 2007 :

- Art l'article L 4371-1: "Est considéré comme exerçant la profession de diététicien toute personne qui, habituellement, dispense des conseils nutritionnels et, sur prescription médicale, participe à l'éducation et à la rééducation nutritionnelle des patients atteint de troubles du métabolisme ou de l'alimentation, par l'établissement d'un bilan diététique personnalisé et une éducation diététique adaptée"
- Art. L. 4371-2 du code de la santé public : "Seules peuvent exercer la profession de diététicien et porter le titre de diététicien, accompagné ou non d'un qualificatif, les personnes titulaires du diplôme d'Etat mentionné à l'article L. 4371-3 ou titulaires de l'autorisation prévue à l'article L4371 -7".
- Le cadre réglementaire européen sur les allégations nutritionnelles et de santé applicables aux denrées alimentaires, y compris aux compléments, repose sur le règlement (CE) n° 1924/2006. Ce règlement vise à garantir la fiabilité des messages nutritionnels adressés aux consommateurs et à prévenir des revendications non étayées sur des effets liés à la santé.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Professionnels de la diététique titulaires d'un BTS Diététique ou d'un DUT génie biologique option diététique ou d'un BUT génie biologique option diététique et nutrition

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Un représentant du certificateur

Deux professionnels extérieurs dont l'un sera le président du jury de certification composé de diététicien diplômés et intégrant la micronutrition dans leur approche nutritionnelle globale depuis 3 ans

Base légale

Date de décision	30/09/2026
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/09/2028
Date de dernière délivrance possible	30/03/2029

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2025	4	—	—	—
2024	5	—	—	—

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://lpev.catalogueformpro.com/3/micronutrition/2497621/la-consultation-en-micronutrition>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7725/>